

PORTANT COMPOSITION DU JURY D'EXAMEN
DU DIPLOME UNIVERSITAIRE ETUDES TECHNOLOGIQUES INTERNATIONALES (DUETI)

ANNEE UNIVERSITAIRE 2021/2022

LE PRESIDENT
DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC EXPERIMENTAL UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE

Vu l'article L613-2 modifié du Code de l'Education,
Vu les statuts de l'EPE UCA ;

ARRETE

Article 1 :

La composition du jury d'examen du Diplôme Universitaire Etudes Technologiques Internationales (DU ETI) de l'IUT Clermont Auvergne comme suit :

Membres du jury :

Éric AGBESSI, Président du jury, PU
Evelyne BERNARD, Vice-président, MCF - Directrice Adjointe

Christine BRANDON-TREVESET, PRCE
Didier MOYA, PRCE
Marc POUGHEON, PRCE
Samuel CUISINIER-DELORME, MCF
Michelle CONRY-FIDONE
Cédric BOUHOURS, MCF
Valérie PAPOT, PRCE
Sandra SAÏD JABNOUNE, MCF
Hugo HENGL, PRAG
Owen Kevin APPADOO,
Christophe CONDAT, PRCE
Matthieu LARDEAU, MCF
Claude DEVOTI, PRCE
Maryvonne BALZARETTI, PRAG
Agathe GELOT, MCF
Alexis CHARBONNIER, PRCE
Sylvie SOLER, PRCE

Article 2 :

Le Directeur Général de l'EPE UCA est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand, le 10/02/2022

Le Président


Mathias BERNARD



- Transmis au contrôle de légalité le

11 FEV. 2022

- Publié le

11 FEV. 2022

Modalités de recours : En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.